premier ministre du pays. Ce serait parfaitement logique de mettre cette propriété à la disposition

du premier ministre.

Le pays tout entier bénéficiera de cette mesure, car son premier ministre, quel qu'il soit, pourra jouir d'une détente pendant la saison estivale dans une localité sise, pour ainsi dire, dans la banlieue d'Ottawa.

Permettez-moi de dire, en terminant, monsieur le président, que nous, de la CCF, souhaitons que les premiers ministres, présent et futurs, y compris nous l'espérons les futurs premiers ministres cécéfistes, trouvent dans cette retraite sylvestre la joie, le repos, la détente et un regain de vie intellectuelle, physique et spirituelle.

M. Caron: Tous les membres de la Chambre sont heureux, monsieur le président, que le gouvernement ait décidé d'offrir une résidence d'été au premier ministre. Je n'ai qu'une question à poser au ministre des Travaux publics. Dans mon enfance, nous avions l'habitude de passer nos étés au lac Meach et, à cette époque nous l'appelions le lac Mousseau. Le ministre peut-il nous dire quand et pourquoi ce nom a été changé en celui d'Harrington?

L'hon. M. Green: Monsieur le président, c'est la première fois que j'entends dire que le lac Harrington avait un autre nom.

L'hon. M. Martin: Tous les bons pêcheurs le reconnaissent.

L'hon. M. Green: J'irai cependant aux renseignements. Je croyais que l'honorable député de Hull se payait ma tête.

L'hon. M. Pickersgill: La tête de l'orignal (moose's)!

L'hon. M. Green: Je veux dire un mot de remerciement à ceux qui ont pris la parole, monsieur le président. Je crois que l'honorable député de Gatineau représente la plus belle circonscription du Canada en dehors de la Colombie-Britannique. C'est l'esprit de légitime défense qui m'a poussé à ajouter cette dernière observation. La vallée et les collines de la Gatineau sont de magnifiques endroits à n'importe quelle période de l'année, et je ne pense pas que l'on puisse trouver site plus approprié que la Gatineau pour aménager un parc national à proximité de la capitale du pays. Ceux d'entre nous qui avons eu le privilège de passer pas mal de temps dans la région au cours des années avons appris à aimer, j'en suis convaincu, les promenades que nous avons faites dans la vallée et dans les collines de la Gatineau. Le député de Kootenay-Ouest, pour sa part, vient d'une région qui foisonne en endroits pittoresques et je n'ai pas eu de peine à le comprendre cet après-midi quand il a parlé, avec ferveur et avec éloquence, du site du lac Harrington.

Le gouvernement remercie les membres des deux partis de l'appui qu'ils ont accordé à la mesure. Je suis certain que cette initiative aura pour effet de retremper le courage et les forces de quiconque occupera le poste de premier ministre de notre pays au cours des années à venir.

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

L'hon. M. Green demande à présenter le bill n° C-64, loi modifiant la loi sur la résidence du premier ministre.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. l'Orateur: Quand ce bill sera-t-il lu pour la 2° fois?

Des voix: Maintenant.

M. l'Orateur: Avec l'assentiment de la Chambre, maintenant.

L'hon. Howard C. Green (ministre suppléant des Travaux publics) propose la 2° lecture du bill numéro C-64.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2° fois, et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Rea, passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1-Titre abrégé.

L'hon. M. Chevrier: Peut-on avoir le bill?

M. Caron: Le bill a-t-il été imprimé?

L'hon. M. Green: Oui, monsieur le président. J'en ai donné hier soir, une copie aux chefs des partis de l'opposition.

M. Caron: Je vois qu'on le désigne encore une fois sous le nom de lac Harrington. Pour autant que je me rappelle, son nom a toujours été, au moins jusqu'à une certaine époque, "lac Mousseau". Je crois fermement que le nom aurait beaucoup plus d'attrait, quand le premier ministre quittera sa résidence en Ontario pour passer dans le Québec, si on ressuscitait l'ancien nom de lac Mousseau. Je crois qu'on nous a enlevé un nom et je voudrais qu'on nous le restitue. Voilà la demande que je formule au ministre.

L'hon. M. Starr: Ce sont les libéraux qui l'ont fait, quand ils étaient au pouvoir.

L'hon. M. Green: Je suppose qu'en rédigeant le bill, les légistes se sont reportés au nom qui figure sur les cartes. Cette question relèverait en fait de la Commission de la capitale nationale, car tous les terrains du voisinage sont compris dans le parc national de la Gatineau. Je serais très heureux de soumettre la proposition du député à l'attention du président de la Commission de la capitale nationale.